

## Municipalité de Saint-Anicet



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, le **lundi 2 décembre 2024 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande suivante :

---

*Nature et effets : 2024-0016*

La demande de dérogation mineure consiste de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal de 2.75 mètres au lieu de 6 mètres.

*Identification du site concerné : 304, Avenue des Mesanges*

---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**PRENEZ AVIS** que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 2 décembre 2024 à 12 h :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : [dg@stanicet.com](mailto:dg@stanicet.com)

Donnée à Saint-Anicet, ce 14 novembre 2024.

  
Andrea Geary  
Directrice générale adjointe